

COMMUNE DE MASSAT – ARIEGE –

**ARRETE
PORTANT SUR LE TRANSFERT DU MARCHÉ DE PLEIN VENT**

N°AR-2023/07- PERM.6-1

= _ =

Le Maire de la Commune de MASSAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212 -1 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6,

Considérant que les travaux de construction de la halle au Pouech 09320 MASSAT sont terminés,
Considérant que le marché de plein vent situé Place de l'église 09320 MASSAT doit être transféré à la halle au Pouech et qu'il incombe à l'autorité Municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : le marché de plein vent de la place de l'église est transféré à la Halle au Pouech à compter du 4 janvier 2024.

ARTICLE 2 : les marchés hebdomadaires sont fixés comme suit :

HIVER : jeudi et dimanche du 1^{er} octobre au 31 mai de 8 h à 14 h

ETE : jeudi et dimanche du 1^{er} juin au 30 septembre de 7 h 30 à 14 h.

ARTICLE 3 : Règlements de la circulation et du stationnement sur la voirie et sur le trottoir autour de la halle :

La circulation est interdite de 8h à 15h les jeudis et les dimanches.

Le stationnement est réservé aux exposants les jours de marché (à l'exception des places réservées aux PMR). En dehors de ces cas, aucun arrêt ni stationnement ne sera toléré.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MASSAT et le Garde Champêtre sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Massat.
- Une ampliation sera affichée en Mairie.

Fait à Massat, le 18 décembre 2023

Le Maire,
Michel LOUBET



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Loubet', is written over the bottom right portion of the Mairie de Massat logo.